

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° 21 /10

Nombre de conseillers
en exercice : 13

Séance du 6 octobre 2010

Présents : 10
Représentés : 1
Absents Excusés : 2

L'an deux mille dix, le six octobre,
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de
SAINT CYR SUR MER, réuni dans les locaux du Centre Communal
d'Action Sociale, sur la convocation et sous la présidence de M. Philippe
BARTHELEMY, Président.

OBJET :

Présents : MM BARTHELEMY – CARISSIMI - BONNES
Mmes DUCHON DORIS - RANERI – DOYET – ANTONELLI-
CALVEZ – MEUNIER - SAN ROMA
Excusées : Mmes SAMAT (procuration à M. BARTHELEMY) – GIRAN
SAMAT
Assistent : Mmes GALLERON, Directrice CCAS – PICO, Directrice Foyer
Logements

**BUDGET
PREVISIONNEL
ET PRIX DE
JOURNEE 2011**

**FOYER
LOGEMENTS
« La Falquette »**

La Directrice soumet au Conseil le budget prévisionnel 2011 du Foyer
Logements « La Falquette », établi par ses soins et appuyé de tous documents propres à
justifier ses propositions.

Ce budget s'élève, tant en recettes qu'en dépenses,

À la **Section de Fonctionnement** à la somme de **1 047 483,31 euros**, tenant compte d'un
report d'excédent 2009 de 40.000,00 euros et de 5.000,00 euros de la réserve de
compensation des charges d'amortissement (compte 110)

Et, en **Section d'Investissement** à la somme de **288 046,48 euros**, tenant compte d'un
report d'une partie d'excédent des années antérieures de 193.396,47 euros.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après échange de vues entre ses
membres et après avoir discuté le projet de Budget,

ADOpte, pour la **SECTION d'EXPLOITATION**, par **GROUPES
FONCTIONNELS** tels que définis par les arrêtés du 8 août 2002, et pour la **SECTION
d'INVESTISSEMENT, CHAPITRE PAR CHAPITRE**, le projet de Budget ainsi
présenté,

PROPOSE, en conséquence de fixer les prix de loyer et de repas ainsi qu'il suit :

*Loyer studio T1 A (26m2)	: 14,55 €+ Forfait charges 1,14 €
*Loyer Studio T1 B (31m2)	: 17,35 €+ Forfait charges 1,36 €
*Loyer Studio T1 bis A (36m2)	: 20.16 €+ Forfait charges 1,58 €
*Loyer Studio T1 bis B (39m2)	: 21,85 €+ Forfait charges 1,73 €
*Loyer Studio T1 bis B (couple)	: 21,85 €+ Forfait charges 2,59 €
*Repas midi	: 9,99 €
*Repas soir	: 5,42 €

PROPOSE de fixer le montant de la participation aux frais de repas des personnes âgées relevant de l'aide sociale à **4.99 €** pour le repas du midi et à **2,72€** pour le repas du soir ; la participation de la D.I.S.S. étant égale à 50% des tarifs appliqués aux repas de midi et soir.

AINSI FAIT & DELIBERE, LES JOUR, MOIS & AN SUSDITS,

Pour Extrait conforme,
LE PRESIDENT du C.C.A.S.